

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①① N° de publication : **2 856 295**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **03 07338**

⑤① Int Cl<sup>7</sup> : A 61 K 7/48

①②

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 18.06.03.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 24.12.04 Bulletin 04/52.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : THOREL JEAN NOEL — FR.

⑦② Inventeur(s) : THOREL JEAN NOEL et REDZINIAK  
GERARD.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

⑤④ METHODE DE TRAITEMENT ESTHETIQUE, POUR LUTTER CONTRE L'APPARITION DES RIDES ET/OU LES  
ATTENUER.

⑤⑦ La présente invention concerne un méthode de traite-  
ment esthétique, pour lutter contre l'apparition des rides et/  
ou les atténuer, caractérisée par l'administration par les  
voies respiratoires, notamment la voie nasale, d'une com-  
position volatile comportant au moins un composé actif ou  
substance active ayant des propriétés relaxantes.

Elle concerne également un produit cosmétique com-  
prenant une composition volatile, destiné à lutter contre l'ap-  
parition des rides et/ou à leur atténuation, caractérisé en ce  
que la composition volatile comporte au moins un composé  
ou substance actif ayant des propriétés relaxantes et la  
composition volatile.

FR 2 856 295 - A1



La présente invention concerne le domaine des procédés et produits cosmétiques pour le traitement esthétique et a pour objet une méthode de traitement cosmétique pour la réduction et/ou retarder l'apparition des rides.

5 Le processus de vieillissement de la peau s'accompagne d'une modification progressive de la structure cutanée qui progressivement perd son élasticité. Les signes principaux de cette perte d'élasticité sont l'apparition des rides et des ridules qui augmentent avec l'âge, mais aussi la fatigue et le stress.

10 Les différentes approches pour résoudre ce problème ont consisté jusqu'à présent à utiliser, soit des réponses « invasives » comme l'injection de polymères réticulés (collagène, polysaccharides), le « lifting » chirurgical ou l'injection de myorelaxant, soit des traitements superficiels comme l'utilisation  
15 d'agents dits « tenseurs » qui agissent par un effet de tension de la couche superficielle de la peau.

Les réponses invasives présentent des inconvénients majeurs dûs précisément à leur caractère invasif, notamment nécessité d'une prise en charge en milieu hospitalier, risque inflammatoire, risque infectieux, et surtout  
20 sont des réponses à caractère médico-chirurgical et pas cosmétique.

Quant aux traitements de surface, il s'agit le plus couramment de polymères d'origine naturelle ou synthétique, capables de former un film provoquant la rétractation de la couche cornée de l'épiderme. Ils n'ont qu'un effet temporaire, entraînent des impressions d'inconfort dues à la rigidité  
25 relative du film par rapport à celle de la peau, et présentent des risques d'intolérance et d'irritation en cas d'utilisation quotidienne.

La peau est soutenue par un réseau musculaire qui participe à sa forme et ses défauts. Les muscles sont en étroite relation anatomique avec la  
30 peau. Mais souvent mal ou peu sollicités, ils jouent souvent un rôle néfaste sur la circulation sanguine et les échanges. Le « stress », les tensions altèrent la fluidité des mouvements et accentuent les phénomènes de stockage des toxines, de congestion et de ralentissement circulatoire et la contraction notamment des muscles du visage.

35 On connaît également la relation qui lie l'état de la peau et l'état général d'un individu donné, par l'observation de la présence de rides de

fatigue et le « creusement » des rides dites d'expression lorsque l'individu est soumis à un « stress » ou est dans un état de fatigue importante.

Le Demandeur a découvert de façon surprenante qu'en administrant par les voies respiratoires des compositions volatiles, comprenant au moins un composé actif ou substance active ayant des propriétés relaxantes et plus particulièrement des propriétés sensorielles de type olfactif, relaxatrices du système nerveux autonome, on observait une diminution, voire une disparition des rides.

Cet effet relaxant permet en effet la détente des muscles sous-cutanés, et une détente globale de l'appareil musculaire.

La modification de la variation négative contingente (en anglais CNV) d'une des ondes cérébrales qui reflète le degré de conscience, par certains composés à effet olfactif, a été décrite par exemple dans « Psychophysiological effect of odor » C.H. Manley, Critical Reviews of food science and nutrition, CRC Press, 33(1) :57-62, 1993.

Cette technique est basée sur la détection et la mesure d'une onde du cerveau, en plaçant des électrodes sur le lobe frontal d'un sujet, ce qui permet de quantifier ainsi la variation d'une onde encéphalo-graphique  $\beta$  en fonction d'un composé odorant inhalé par le sujet, entre deux stimuli dits S1 (d'avertissement) et S2 (de commande).

Cette méthode expérimentale permet ainsi de classer les composés en trois catégories, en fonction de l'effet sur l'augmentation de l'amplitude de cette onde, à savoir stimulants lorsque elle est augmentée, relaxants lorsqu'elle est diminuée, ou sans effet mesurable, à savoir neutres.

Conformément à la présente invention, tout composé administrables par les voies respiratoires, ayant des propriétés relaxantes, par exemple mesurées par référence à la CNV, est donc choisi pour traiter les rides.

La présente invention a donc pour objet une méthode de traitement esthétique, pour lutter contre l'apparition des rides et/ou les atténuer, caractérisée en ce qu'elle comprend l'administration par les voies respiratoires, notamment la voie nasale, d'une composition volatile comportant au moins un composé actif ou une substance active ayant des propriétés relaxantes.

Dans un mode de réalisation, ledit composé actif ou ladite substance active a des propriétés sensorielles de type olfactif relaxatrices du système nerveux autonome.

Elle concerne plus particulièrement ladite méthode caractérisée en ce que le composé actif ou la substance active est choisi parmi les composés entraînant une diminution de l'augmentation de l'amplitude d'une onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.

Dans un mode de réalisation, le ou les composés actifs ou substance actives génèrent une diminution d'au moins 10 %, et préférentiellement d'au moins 30 % de l'augmentation de l'amplitude d'une onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.

Par de « type olfactif », on entend la propriété selon laquelle le composé actif agit sur ou est reconnu sur un ou plusieurs récepteurs olfactifs du sujet, sans pour autant déclencher la perception ou la reconnaissance d'une odeur, chez ledit sujet.

En conséquence, ressortent des composés actifs ou substances actives selon la présente invention, aussi bien les composés odoriférants ou substances odoriférantes que ceux ou celles qui ne le sont pas.

Elle a également pour objet un produit cosmétique destiné à lutter contre l'apparition des rides et/ou à leur atténuation, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un composé actif tel que précédemment défini.

Par « produit cosmétique », on entend au sens de la présente invention un produit formulé ou présenté pour être appliqué au contact des parties superficielles du corps humain, à titre principal de la peau.

Selon l'invention, un tel produit comporte une fraction ou composition volatile, c'est-à-dire susceptible d'exhaler un ou plusieurs composés ayant, outre leur activité propre, la capacité de s'évaporer en milieu ambiant, par exemple à la température ambiante, une fois que ledit produit cosmétique se trouve appliqué, en particulier étalé, sur une partie superficielle du corps humain, par exemple la peau. Cette capacité d'évaporation peut être propre au composé actif considéré, et/ou être assistée par un excipient ou support, lui-même volatile, entraînant le composé actif.

L'invention concerne également la composition volatile destinée à lutter contre l'apparition des rides et/ou à leur atténuation, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un composé actif tel que précédemment défini.

5 Par « composition volatile », on entend, une composition susceptible de s'évaporer et de diffuser dans l'atmosphère des vapeurs susceptibles d'être inhalées par un sujet.

10 La composition volatile selon l'invention peut être utilisée, seule ou en mélange avec d'autres ingrédients, c'est-à-dire en tant que matière première.

Elle peut être utilisée seule ou en mélange dans des produits cosmétiques, mais également des parfums d'ambiance, parfums pour les textiles, ou sous toute forme permettant la diffusion, comme par exemple des diffuseurs, dans l'atmosphère de vapeurs comportant au moins un composé  
15 actif tel que précédemment défini.

La composition volatile selon l'invention peut donc se présenter sous toutes les formes galéniques appropriées pour une application topique, notamment sous forme de solution aqueuse, hydroalcoolique, organique ou huileuse; de suspension ou de dispersion dans des solvants ou des corps gras,  
20 de type lotion ou sérum; sous forme de dispersion vésiculaire; sous forme d'émulsion E/H, H/E ou multiple, telle qu'une crème ou un lait; sous forme de pommade, de gel, de bâtonnet solide, de produits anhydres pâteux ou solides, de mousse, notamment aérosol ou de « spray ».

25 Notamment, un produit cosmétique ou composition volatile selon l'invention peut comprendre tout corps gras usuellement utilisé dans le domaine d'application envisagé. On peut notamment citer les corps gras siliconés tels que les huiles, les gommes et les cires de silicone, ainsi que les corps gras non siliconés tels que les huiles et les cires d'origine végétale,  
30 minérale, animale et/ou synthétique. Les huiles peuvent éventuellement être volatiles ou non volatiles. On peut encore citer les hydrocarbures, les esters et les éthers de synthèse, les alcools gras et les acides gras. Le produit cosmétique ou composition volatile peut également comprendre un milieu aqueux, un milieu hydro-alcoolique contenant un alcool tel que l'éthanol ou  
35 l'isopropanol, ou un milieu organique comprenant des solvants organiques

usuels tels que des alcools en C<sub>1-6</sub>, notamment l'éthanol et l'isopropanol, des glycols tels que le propylène glycol, des cétones.

Le produit cosmétique ou composition volatile peut comprendre au moins un émulsionnant classique, choisi parmi les émulsionnants amphotères, anioniques, cationiques, ou non ioniques, utilisés seuls ou en mélange.

La composition volatile selon l'invention peut se présenter sous toute forme appropriée pour être utilisée en tant qu'adjuvant de produits d'entretien pour le linge, comme les « eaux de repassage » ou autres produits comme les adoucissants.

La composition volatile selon l'invention peut se présenter sous une forme appropriée à l'utilisation dans des diffuseurs de parfums d'ambiance, c'est à dire sous forme de gels par exemple ou de « spray », voire d'huile ou autre solutions destinées à être utilisées dans des diffuseurs ou brumisateurs.

Par exemple la composition selon l'invention peut être conditionnée sous forme de capsules, qui sont perforées au moment de la mise en service de diffuseurs ou de brumisateurs.

Elle peut également être formulée sous forme de lotion pour imprégner des lingettes.

Dans un mode de réalisation, la composition volatile selon l'invention est formulée pour générer une diminution d'au moins 10 %, et préférentiellement d'au moins 30 % de l'augmentation de l'amplitude d'une onde cérébrale  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.

Dans un mode de réalisation, la composition volatile ou produit cosmétique destiné à lutter contre l'apparition des rides et/ou à leur atténuation, est caractérisé en ce qu'il comporte au moins un composé actif choisi dans le groupe constitué par les composés suivants :

Trans-2-décénal ; Aldéhyde cyclamen, hydroxycitronellal et hexen-1-ol ; Méthyl ionone et 2-6,nonadien-1-ol ; géraniol et alcool phényl éthylique ; limonène ; gamma undécalactone ; melonal ; trans-2-hexenal ; acétate de linalyle ; 2,6-diméthyl-2-heptanol ; gamma décalactone et 3-hydroxy-2-butanone et beta ionone ; hédione et hélional ; limonène et aldéhydes C8 à C10 ; limonène et citral, acétate de linalyle ; angélate d'isoamyle et angélate

d'isobutyle ; farnésol, acétate de benzyle et hélional, cis-3-hexenol, alpha-ionone et beta-ionone et methyl-ionone, alcool phényl-éthylique, indole et lialal (para-tert-butyl alpha methyl dihydrocinnamique aldéhyde), géranol et alcool phényl éthylique .

5

Elle concerne également une composition volatile ou produit cosmétique caractérisé en ce qu'il comprend les composés suivants :

A) Aldéhyde cyclamen, hydroxycitronellal et hexen-1-ol ; géranol et alcool phényl éthylique ; limonène ; 2,6-diméthyl-2-heptanol ; gamma undécalactone et 3-hydroxy-2-butanone et beta-ionone ; hédione et hélional ; limonène et aldéhydes C8 à C10 ; limonène et citral.

10

Elle concerne également une composition volatile ou produit cosmétique caractérisé en ce qu'il comprend les composés suivants :

B) acétate de linalyle ; angélate d'isoamyle et angélate d'isobutyle ; farnésol, acétate de benzyle et hélional

15

Elle concerne également une composition volatile ou produit cosmétique caractérisé en ce qu'il comprend les composés suivants :

C) Cis-3-hexenol, alpha-ionone et beta-ionone et methyl-ionone, alcool phényl éthylique, indole et lialal (para-tert-butyl alpha methyl dihydrocinnamique aldéhyde), géranol et alcool phényl éthylique.

20

Selon la présente invention, le terme « substance » réfère à tout mélange d'un ou plusieurs ingrédients, ayant ensemble ou séparément, une activité vis-à-vis des rides de la peau, par exemple un extrait d'origine végétale.

25

Une formulation cosmétique, anti-rides, comprenant une composition selon l'invention est décrite ci-après, à titre d'exemple.

30

### FORMULATION ANTI-RIDES

COMPOSITION VOLATILE par exemple selon A	0,10
SQUALANE	5,00
ACRYLATES / POLYMERE CROISE D'ISODECANOATE DE VINYLE	1,40
ACETATE DE TOCOPHERYLE	0,20
SUPEROXIDE DISMUTASE	0,05

35

	ALCOOL	2,00
	EAU, GLYCERINE, LECITHINE, OCTYLDODECANOL, CHOLESTEROL, ACIDE OLEIQUE, ACIDE BEHENIQUE, ACIDE LINOLEIQUE, ACIDE STEARIQUE, ACIDE ARACHIDIQUE	1200
5	FD&C JAUNE N° 5	0,00017
	HYALURONATE DE SODIUM	0,010
	EAU, GLYCERINE, POLYACRYLATE DE GLYCERYLE CYCLOPENTASILOXANE/DIMETHICONE/POLYMERE	5,500
	CROISE DE VINYLE DIMETHICONE	0,300
10	GLYCERINE	3,000
	BROMURE DE CETRIMONIUM	0,075
	EDTA DISODIQUE	0,200
	GLYCERINE	4,000
	LAUROYLE LYSINE	2,000
15	Mélange de vitamines et Oligo éléments Vitamine C, Vitamine PP, Zinc, Cuivre	15,000
	HYDROXIDE DE SODIUM	0,1840
	EAU	qsp 100

20

L'effet anti-rides est apprécié par un test profilométrique, qui permet la mesure de la profondeur et du volume des rides en comparaison avec un traitement avec une formulation placebo, qui ne contient pas de composition volatile selon l'invention.

25

L'efficacité anti-rides de la formulation comportant ou non une composition volatile est évaluée sur un panel de deux groupes de six femmes âgées de 35 à 54 ans.

Un groupe applique la formulation comportant une composition volatile selon l'invention et un groupe applique la formulation placebo.

Des photos et des empreintes de peau au niveau de la « patte d'oie » sont réalisées, au niveau des deux parties du visage, gauche et droite avant toute application (T0).

Les empreintes sont réalisées avec une pâte SILFLO®, et les photographies à l'aide d'un appareil photographique numérique.

Une première application de la formulation est effectuée le soir après le démaquillage. Aucune application d'autres produits pendant toute la durée du test n'est effectuée.

De nouvelles empreintes et de nouvelles photographies sont réalisées sur les mêmes zones qu'à T0, 24 heures après la première utilisation (T1), puis les applications de la formulation sont effectuées matin et soir.

De nouvelles empreintes et de nouvelles photographies sont ensuite effectuées 7 jours après la première application (T2).

A la fin du test les empreintes sont analysées à l'aide d'un caméra COHU 4912 et du logiciel Quantirides.

5 Un calcul entre les temps T2, T1 et T0 est ensuite effectué afin de quantifier l'effet antirides de la formulation comprenant une composition volatile selon l'invention.

10 Les moyennes des résultats obtenus sont consignées dans le tableau suivant :

	% de diminution en moyenne T1	% de diminution en moyenne T2
Formulation placebo	Surface : - 4,27 Longueur : -3,58 Profondeur : -4,71	Surface : - 36,26 Longueur : - 24,90 Profondeur : - 4,40
Formulation comprenant une composition volatile selon l'invention	Surface : - 13,14 Longueur : - 14,19 Profondeur : - 5,61	Surface : - 59,36 Longueur : - 38,53 Profondeur : - 9,34

L'analyse des résultats du test d'efficacité indique :

15 Après 24 heures de traitement une diminution des rides plus importante dans le groupe utilisant la formulation comportant une composition volatile, qu'avec le groupe utilisant la formulation placebo, et des résultats nettement améliorés après 7 jours de traitement.

## REVENDEICATIONS

1. Méthode de traitement esthétique, pour lutter contre l'apparition  
5 des rides et/ou les atténuer, caractérisée par l'administration par les voies  
respiratoires, notamment la voie nasale, d'une composition volatile comportant  
au moins un composé actif ou substance active ayant des propriétés  
relaxantes.
- 10 2. Méthode selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit  
composé actif ou ladite substance active a des propriétés sensorielles de type  
olfactif relaxatrices du système nerveux autonome.
3. Méthode selon l'une quelconque des revendications  
15 précédentes, caractérisée en ce que le composé actif ou substance active est  
choisi parmi les composés entraînant une diminution de l'augmentation de  
l'amplitude d'une onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.
4. Méthode selon la revendication 2, caractérisée en ce que le ou  
20 les composés actifs ou substances actives génèrent une diminution d'au moins  
10%, et préférentiellement d'au moins 30% de l'augmentation de l'amplitude  
d'une onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.
5. Produit cosmétique comprenant une composition volatile, destiné  
25 à lutter contre l'apparition des rides et/ou à leur atténuation, caractérisé en ce  
que la composition volatile comporte au moins un composé ou substance actif  
ayant des propriétés relaxantes.
6. Produit cosmétique selon la revendication 5, caractérisé en ce  
30 que ledit composé actif ou ladite substance active a des propriétés sensorielles  
de type olfactif relaxatrices du système nerveux autonome.
7. Produit selon l'une quelconque des revendications 5 ou 6,  
35 caractérisé en ce que le composé ou substance actif est choisi parmi les  
composés entraînant une diminution de l'augmentation de l'amplitude d'une  
onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.

8. Produit selon l'une des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que le composé ou substance actif est odoriférant.

5 9. Produit selon l'une des revendications 5 à 8, caractérisé en ce que le composé actif ou substance active est choisi dans le groupe constitué par les composés suivants :

10 Trans-2-décénal ; Aldéhyde cyclamen, hydroxycitronellal et hexen-1-ol ; Méthyl ionone et 2-6,nonadien-1-ol ; géraniol et alcool phényl éthylique ; limonène ; gamma undécalactone ; melonal ; trans-2-hexenal ; acétate de linalyle ; 2,6-diméthyl-2-heptanol ; gamma décalactone et 3-hydroxy-2-butanone et beta ionone ; hédione et hélional ; limonène et aldéhydes C8 à C10 ; limonène et citral, acétate de linalyle ; angélate d'isoamyle et angélate d'isobutyle ; farnésol, acétate de benzyle et hélional, cis-3-hexenol, alpha-  
15 ionone et beta-ionone et methyl-ionone, alcool phényl-éthylique, indole et lilial (para-tert-butyl alpha methyl dihydrocinnamique aldéhyde), géraniol et alcool phényl éthylique .

20 10. Produit selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'il comprend les composés ou substances actifs suivants :

25 Aldéhyde cyclamen, hydroxycitronellal et hexen-1-ol ; géraniol et alcool phényl éthylique ; limonène ; 2,6-diméthyl-2-heptanol ; gamma undécalactone et 3-hydroxy-2-butanone et beta-ionone ; hédione et hélional ; limonène et aldéhydes C8 à C10 ; limonène et citral.

30 11. Produit selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'il comprend les composés ou substances actifs suivants :

acétate de linalyle ; angélate d'isoamyle et angélate d'isobutyle ; farnésol, acétate de benzyle et hélional

35 12. Produit selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'il comprend les composés ou substances actifs suivants :

Cis-3-hexenol, alpha-ionone et beta-ionone et methyl-ionone, alcool phényl éthylique, indole et lilial (para-tert-butyl alpha methyl dihydrocinnamique aldéhyde), géraniol et alcool phényl éthylique.

13. Composition volatile, caractérisée en ce qu'elle comporte un composé actif ou substance active ayant des propriétés relaxantes.

5 14. Composition volatile selon la revendication 13, caractérisé en ce que ledit composé actif ou ladite substance active a des propriétés sensorielles de type olfactif relaxatrices du système nerveux autonome.

10 15. Composition volatile, caractérisée en ce que le composé actif ou substance active est choisi parmi les composés entraînant une diminution de l'augmentation de l'amplitude d'une onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.

15 16. Composition volatile, caractérisée en ce que le ou les composés actifs ou substances génèrent une diminution d'au moins 10%, et préférentiellement d'au moins 30% de l'augmentation de l'amplitude d'une onde  $\beta$ , lors de la mesure de la CNV.



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE PARTIEL**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

voir FEUILLE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

N° d'enregistrement  
national

FA 635600  
FR 0307338

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendications concernées	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 813 195 A (SEROBIOLOGIQUES LAB SA) 1 mars 2002 (2002-03-01) * page 10, ligne 8 - ligne 24 * * page 40, ligne 9 - page 41, ligne 26; revendication 1 * ---	1-16	A61K7/48
X	US 2002/182237 A1 (BISSETT DONALD LYNN ET AL) 5 décembre 2002 (2002-12-05) * alinéas [0002],[0042]-[0049]; exemples 2-6 * ---	1-10, 12-16	
X	FR 2 404 616 A (ROBERTET & CIE P) 27 avril 1979 (1979-04-27) * le document en entier * ---	1-16	
X	FR 2 674 749 A (THOREL JEAN NOEL) 9 octobre 1992 (1992-10-09) * page 3, ligne 11 - ligne 14 * * tableaux 2-4,6-10 * ---	5-16	
X	"L'aromathérapie" L'ATELIER DES PARFUMS, [en ligne] XP002270679 Extrait de l'Internet: <URL:http://www.atelier-des-parfums.com/Pa ge3-htm]> [extrait le 2004-02-17] * le document en entier * -----	1-16	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A61K
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		18 février 2004	Krattinger, B
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0307338 FA 635600**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-02-2004

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2813195 A	01-03-2002	FR 2813195 A1	01-03-2002
		AU 8982101 A	13-03-2002
		WO 0217938 A1	07-03-2002
		EP 1313497 A1	28-05-2003
		US 2003180231 A1	25-09-2003
US 2002182237 A1	05-12-2002	EP 1372600 A2	02-01-2004
		WO 02076423 A2	03-10-2002
FR 2404616 A	27-04-1979	FR 2404616 A1	27-04-1979
FR 2674749 A	09-10-1992	FR 2674749 A1	09-10-1992

**RECHERCHE INCOMPLÈTE  
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE C**

Numéro de la demande

FA 635600  
FR 0307338

Certaines revendications n'ont pas fait l'objet d'une recherche ou ont fait l'objet d'une recherche incomplète, à savoir:

Revendications ayant fait  
l'objet de recherches complètes:  
9-12

Revendications ayant fait  
l'objet de recherches incomplètes:  
1-8, 13-16

Raison:

La phase initiale de la recherche a mis en évidence un très grand nombre de documents pertinents quant à la question de nouveauté. Tant de documents ont été trouvés qu'il est impossible de déterminer quelles parties de des revendications peuvent être considérées comme définissant la matière pour laquelle une protection pourrait être légitimement revendiquée :

Dans les revendications définissant des produits cosmétiques (revendications 5-12), l'expression "destiné à lutter contre l'apparition des rides et/ou leur atténuation" n'est pas prise en compte pour juger de la nouveauté. Or les compositions comprenant une composition volatile, notamment des parfums, des huiles essentielles, i.e des compositions à base d'ingrédients actifs, relaxants, odoriférants, etc. sont largement décrites dans l'art antérieur et connues au moins depuis l'antiquité. Il en est de même pour les compositions volatiles des revendications 13-16. Par ailleurs les revendications définissent la substance active par le fait qu'elle possède des propriétés sensorielles de type olfactif relaxatrices du système nerveux autonome ou par le fait qu'elle provoque un diminution de l'augmentation de l'amplitude d'une onde bêta lors de la mesure de CNV. Ce dernier paramètre n'est qu'extrêmement rarement utilisé dans l'art antérieur ce qui rend toute recherche à l'aide de ce paramètre impossible.

Pour ces raisons, une recherche significative sur toute l'étendue des revendications est impossible. Par conséquent, la recherche a été limitée à l'objet des revendications 9-12 et des revendications 1-8 et 13-16 mettant en connection avec les composés définis aux revendications 9-12.